

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA TARIFICATION POUR LES
ACTIVITÉS, BIENS ET SERVICES DE LA VILLE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

À sa séance ordinaire du 14 juin 2021, le conseil de la ville de Saint-Lambert décrète ce qui suit :

- 1.** L'annexe A du *Règlement concernant la tarification pour les activités, biens et services de la ville pour l'exercice financier 2021 (2020-185)* est modifiée à la section II intitulée « Culture et loisirs » - sous-section 2.3 - Aréna comme suit:

- 1° par la réduction du tarif de location de la patinoire intérieure par le Club de patinage artistique de St-Lambert pour la session du printemps 2021 seulement - de la mi-avril à la mi-juin - comme suit :

2.3 ARÉNA		
Patinoire intérieure – Club de patinage artistique de Saint-Lambert – printemps (prolongation hors saison)	heure	35,00 \$ ¹

- 2° par l'ajout de nouveaux tarifs pour la location de la patinoire intérieure (sans glace) comme suit:

2.3 ARÉNA		
Patinoire intérieure (sans glace) – résident - avant 18h	heure	45,00 \$
Patinoire intérieure (sans glace) – non-résident - avant 18 h	heure	66,00 \$
Patinoire intérieure (sans glace) – résident - après 18h	heure	92,00 \$
Patinoire intérieure (sans glace) – non-résident - après 18 h	heure	102,00 \$

Pierre BRODEUR, maire

Cassandra COMIN BERGONZI, greffière

Avis de motion : 17 mai 2021

Adoption : 14 juin 2021

Entrée en vigueur : 16 juin 2021